

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE D'ILE-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE Samedi 26 septembre 2020

ETAT DES CLUBS PRESENTS OU REPRESENTEES

Nombre d'associations : **357** Nombre de voix dont disposent les associations : **1391**

Nombre de clubs représentés: **44** Nombre de voix dont disposent les clubs représentés: **251**

Clubs représentés sans voix :

<u>Clubs du 75</u>	<u>Clubs du 77</u>	<u>Clubs du 78</u>	<u>Clubs du 91</u>
1. Espérance Reuilly 2. JUMP 3. Paris 13 TT	1. Chelles Tennis de Table US Roissy TT 2. ASFT TT Fontenay Trésigny 3. CTT Bussy St Georges	1. Mantaise AS 2. Marly le roi US 3. SQY Ping 4. Saint Cyr L'école TT	1. Corbeil Essonne AS 2. Chilly-Morangis CTT
<u>Clubs du 92</u>	<u>Clubs du 93</u>	<u>Clubs du 94</u>	<u>Clubs du 95</u>
1. ACSIOM 2. Antony SP TT 3. Chatenay-Malabry TTASV 4. Malakoff USMM 5. AS Fontenaysienne 6. Neuilly AS St Pierre 7. Colombienne ES 8. Rueil Athlétique Club TT 9. Bourg La Reine 10. Boulogne Billancourt AC 11. Stade de Vanves 12. Cnrs Bellevue Sports 13. Villeneuve la Garenne 14. ES Renault 15. Levallois Sporting Club 16. Issy les Moulineaux	1. Noisy Le Grand 2. Bourgetin Club TT 3. Saint-Denis US 93 TT 4. Livry Gargan EP 5. Montreuil ES	1. Fontenaisienne US	1. Domont TT 2. Ermont Plessis Bouchard 3. St Gratien AS 4. Eaubonne CSM 5. Franconville CTT 6. Taverny TT CS 7. St Prix ASTT 8. Argenteuil TT 9. Courdimanche Omnisport

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

1. Ouverture de l'assemblée générale

Le Président, Patrick Beaussart, ouvre l'Assemblée Générale en accueillant tous les participants. Il remercie chacun de sa présence dans ce contexte particulier. Patrick Beaussart explique les conditions d'organisation de cette assemblée générale qui ont limité le nombre de participants en raison de la pandémie. Le président accueille également les invités de cette assemblée générale, Evelyn Ciriegi, Présidente du CROS IDF et Christian Palierne, Président de la FFTT.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019

Didier Rousseau, secrétaire général de la Ligue IDF, demande à l'Assemblée Générale les commentaires relatifs à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire de septembre 2019. Une demande de modification est demandée et réalisée.

Didier Rousseau soumet au vote l'adoption du PV de l'assemblée générale de septembre 2019.

40 clubs sont présents ou représentés, représentants 222 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 222

Le PV de l'assemblée générale ordinaire de septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Désignation du bureau de vote et de son président

Patrick Beaussart fait un appel à candidature afin de constituer le bureau de vote qui officiera pendant les votes de cette assemblée générale électorale. 4 membres sont désignés dont Christophe Heyman qui est désigné président du Bureau de vote.

Les membres du bureau de vote se retirent avec le directeur, Marc-Angelo Soumah, afin de préparer leurs missions.

4. Rapport moral du Président

Le Président présente ensuite son rapport moral :

Mesdames, Messieurs les représentants des clubs,

Mesdames, Messieurs les présidents et représentants des comités départementaux

Invités présents, ...

Mesdames, Messieurs,

Une fin de mandature c'est toujours le moment de faire un bilan, de faire des comparaisons et bien sûr de voir les perspectives pour la suivante. Malheureusement les problématiques sanitaires ont pris le pas sur notre activité. Nous avons dû subir un arrêt complet et une reprise sous contrainte et encore pas pour l'ensemble clubs franciliens.

Pour les structures sportives, le début de la crise a notamment consisté à faire face aux multiples reports ou à l'annulation des événements, des compétitions, des formations et notamment des moments sportifs et conviviaux de fin de saison. La majorité des clubs ont cessé leur activité de mi-mars et au minima jusqu'à mi-juin.

Cet arrêt de l'activité a en outre joué un rôle sur les emplois. De nombreux clubs ont eu recours à l'activité partielle grâce aux mesures exceptionnelles du gouvernement.

Pour la ligue les trois salariés du Pôle Espoirs ont été en chômage partiel pendant deux mois mais ils ont pu reprendre leurs activités le 2 juin à la réouverture du CREPS d'Ile-de-France. Pour les salariés administratifs le télétravail a été une alternative et a permis de répondre aux besoins des clubs et être en relation étroite avec nos partenaires publics. Notamment pour relayer toutes les mesures d'aides de l'état, les modalités de reprise de l'activité, etc.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Nous pouvons être fiers de nos clubs qui ont su maintenir des relations avec leurs adhérents et bénévoles. Nous avons pu voir notamment sur les réseaux sociaux de nombreuses initiatives. Cela met en lumière les valeurs intrinsèques de la vie associative, à savoir conserver un esprit de solidarité et d'entraide et d'échanger autour de l'activité de l'association.

On a pu voir aussi qu'il en est de même pour les adhérents qui ont été contactés par les associations, pour prendre des nouvelles, relayer des messages officiels et proposer de nouvelles activités à distance. Ces temps de partage ont été en perpétuelles évolutions au fil du confinement. Les associations ont su proposer de nouvelles manières de partager avec leurs bénévoles et adhérents. Nous avons reçu beaucoup de mail de votre part car vous ne compreniez pas pourquoi la ligue ne faisait aucun geste financier.

D'abord nous souhaitions mesurer l'impact financier de l'arrêt total de l'activité pour nous même. Et en effet il n'est pas neutre puisque qu'on estime une perte de notre chiffre d'affaire hors Pôle Espoirs de 29 000€.

Nous avons également estimé qu'il n'y avait pas urgence puisque la plupart des clubs ont pu bénéficier des nombreuses aides comme le chômage partiel, le report de paiement des charges sociales, le recours au fonds de solidarité national, soutien ton club, etc. Que les clubs n'avaient plus de dépenses de déplacements, de formation, d'arbitrage et que donc la situation économique n'imposait pas une aide d'urgence.

Par contre l'impact de l'arrêt de l'activité aura des conséquences notamment dans les six prochains mois. De fortes craintes peuvent être envisagées à moyen terme sur une perte de revenus avec une baisse des adhérents, des difficultés de trésorerie, une baisse des aides financières publiques, voir une perte de subventions.

A titre d'exemple la ligue enregistre une perte de revenus pour 2020-2021 sur les mutations de 24 450 euros, une perte de 25 000 euros avec l'arrêt de la subvention de la DRJSCS pour le Pôle Espoirs.

De ces inquiétudes liées à la situation économique, après une étude de notre capacité financière et sans nous mettre en danger notamment pour nos salariés, la ligue a décidé d'aider les clubs franciliens à une hauteur maximale de 30 000 euros qui se décompose par une aide sur le championnat de Paris, sur la formation, pour les nouveaux clubs et les clubs les plus fragiles. Il s'agit bien d'être solidaires tous ensemble et cela doit concerner un nombre important de clubs quelques soient sa taille, son niveau ou son lieu géographique.

A cette occasion je rappelle qu'il est important pour les associations pendant les années dite fastes de dégager un excédent raisonnable qui doit abonder ses fonds propres, lui permettant ainsi d'autofinancer ses investissements et surtout de renforcer ses réserves de solvabilité. Il s'agit de la capacité à faire face aux risques d'exploitation qui peuvent entraîner une perte financière. Ils peuvent malheureusement être réels pour les saisons à venir.

Il faut maintenant se projeter sur la reprise car nous avons des atouts. Si nous avons une pratique dans des espaces clos nous avons l'avantage d'être un sport pratiquant la distanciation. Cela peut être un argument de ventes d'autant que le ping-pong pendant les mois de confinement a beaucoup été pratiqué. En effet on a observé que les grandes enseignes ont été rapidement en rupture de stock de tables et n'ont pu subvenir à la demande des particuliers.

Malgré ces aléas, il est temps de faire un bilan de la mandature. Il s'agit bien d'inventorier les actions menées, en les comparants aux engagements pris lors de notre prise de fonction et cela répond à un impératif de transparence. Mais aussi à un impératif de bonne gestion, dans une perspective de préparation du mandat suivant par la nouvelle équipe.

Quand nous nous sommes présentés devant vous lors de notre assemblée générale de 2016 c'était dans l'optique de réorganiser, de réformer et surtout de ne pas faire seulement de la gestion courante. Si nous reprenons notre carnet de route je pense que nous avons fait l'essentiel. Nous avions décidé de nous concentrer sur trois grands axes avec la formation, la réforme de la structure administrative et les réformes sportives.

Certaines d'ailleurs ont été difficiles à mettre en place et ont pu susciter au départ des incompréhensions. Mais avec une vision à long terme cela a conforté nos choix au-delà des réticences des uns et des autres. C'était à nous de préparer le tennis de table de demain et donner aux futurs dirigeants la possibilité d'être un sport qui compte en Île-de-France.

Le fils conducteur de notre démarche était l'amélioration de notre structure de formation. Nous sommes persuadés que la formation peut devenir une opportunité d'enrichissement pour les bénévoles et pour la structure de nos clubs. C'est ce qui permettra aux clubs de se développer en acquérant des compétences, du savoir et de se pérenniser.

L'amélioration de cet outil a été réalisée pour l'ensemble des acteurs qu'ils soient dirigeants, éducateurs ou arbitres.

En premier lieu, la ligue a mis en place des formations continues pour nos éducateurs et entraîneurs mais également pour nos officiels. Deux à trois formations par an pour les techniciens sur différents thèmes. Des formations sur le terrain pour les arbitres et les JA1 avec pour objectif d'améliorer la qualité de l'arbitrage et pour le rendre plus homogène.

Nous avons été la première ligue à mettre en musique la formation santé grâce à notre médecin régional. Parcours du combattant tant pour préparer le contenu, choisir les bons formateurs mais surtout de convaincre que cette formation était sûrement l'un des axes futurs de développement de nos clubs. On peut voir une prémissse de changement d'attitude des clubs au vue du nombre de demande de subvention ANS sur ce sujet.

La fédération a modifié la structure de la formation fédérale avec la création du module initiateur de club et du CPQ théorique, ce qui a obligé la ligue à intégrer ces formations dans son cursus. Et n'oublions pas la formation des dirigeants sur la radicalisation, thème soutenu par le Conseil Régional.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Cet axe a donc mobilisé de nombreuses personnes, salariés et élus, et beaucoup d'énergie dépensée. Mais nous avons la satisfaction de pouvoir maintenant répondre à la demande des clubs et à l'ensemble des acteurs et de proposer des formations de qualité.

Un seul regret avec le peu de candidat au DEJEPS, la ligue a souffert avec l'arrivée des BPJEPS en province. Mais nous espérons avoir digéré notre pain blanc puisqu'un regain très net de stagiaires se profile pour 2020-2021.

Nous avions aussi souhaité une réorganisation des services de la ligue.

Tout d'abord avec la création d'un poste d'élu responsable des ressources humaines pour répondre aux besoins et de mieux gérer le personnel. Une refonte de la comptabilité avec un nouveau plan comptable analytique puis général, des suivis mensuels y compris analytiquement.

Une renégociation de l'ensemble des contrats pour diminuer nos coûts. De supprimer au maximum les paiements par chèque, d'utiliser le site Internet avec son module de paiement pour les relations financières entre la ligue et les clubs.

Nous avons aussi fait, pendant ces quatre années, des investissements nécessaires à la bonne marche de la ligue comme l'achat du minibus pour le Pôle Espoirs, l'achat d'écran pour les salles de formation et l'achat de PC portable pour les salariés. Et bien sûr les travaux du siège de la ligue avec la mise aux normes de l'électricité du premier étage, création de toilette pour personne à mobilité réduite, etc.

Le dernier axe était le sportif, c'est le cœur de notre activité. C'est donc toujours un sujet sensible et qui tient à cœur à l'ensemble des compétiteurs et des clubs. Nous avons créé les interclubs mixtes, réformé les Interdépartementaux, renoué avec les finales par classement et une mise en poule géographiquement du championnat de Paris.

Concernant le championnat par équipe nous avons décidé de la réforme du JA1. Elle s'est faite en toute transparence et nous avons fait appel à l'ensemble des acteurs (juge-arbitres, présidents de club, élus de comités départementaux et de la ligue) dans nos différents groupes de travail

La réforme avait pour but d'améliorer la pyramide des âges de nos officiels, d'augmenter le nombre de juges-arbitres sur notre territoire, de supprimer les pénalités financières et que les prestations soient directement à la charge des clubs.

Je dois reconnaître qu'il a fallu répondre à de nombreuses interrogations.

Cette réforme était nécessaire pour le futur et les indicateurs sont très encourageants par rapport à l'objectif fixé. En effet nous voyons par exemple une belle progression de la pyramide des âges des 20-40 ans, 28% d'augmentation du nombre d'arbitres et 27% pour les JA1.

Nous avons également changé le jour de rencontre de la régionale 3 du vendredi au samedi. Elle a également suscité de nombreux débats. Mais je dois féliciter les clubs pour leur adaptation très rapide par rapport aux réformes du championnat par équipe. Vous avez fait de nombreux efforts pour vous mettre en conformité avec le règlement. D'ailleurs nous ne déplorons que très peu de pénalités sportives.

La ligue a également pour mission l'accès au haut niveau. C'est un travail de collaboration avec les clubs et les comités départementaux sous la houlette du conseiller technique régional et de la responsable de l'équipe technique régionale. Nous avons une structure efficace de la détection au Pôle Espoirs. Il suffit de regarder chaque année les résultats de nos jeunes au niveau national et international et les accès dans les Pôles France. Mais nous sommes inquiets avec la baisse des aides pour le Pôle Espoirs et l'augmentation des coûts pour la ligue et les familles. Cela devient une problématique. Malgré nos efforts de réduction des coûts, nous ne serons pas capables d'assurer d'ici un à deux ans la même qualité de services pour nos jeunes à fort potentiel. Il faudra avec la fédération revoir très rapidement cette filière en perspective des Jeux Olympiques de 2028 et 2032

Je rappellerai aussi en début du mandat le travail avec les présidents des comités départementaux pour avoir un projet en commun cohérent pour l'ensemble du territoire. Cela a débouché sur la réalisation d'un Projet Sportif Territorial Concerté. Toutes les grandes orientations de la ligue, les axes de développement pour notre pratique ont été débattus lors des réunions de la commission des présidents des comités départementaux. Je tiens à les remercier pour avoir fait confiance aux élus de la ligue. Notre organisation a d'ailleurs suscité un vif intérêt de la part de la fédération qui compte proposer notre modèle aux autres ligues. L'arrivée de la responsable de l'équipe régionale technique grâce un travail collaboratif de réflexion et d'actions avec les conseillers techniques départementaux a permis une politique technique et de développement cohérent sur l'ensemble du territoire.

Cette saison, le passage de la subvention CNDS à l'ANS a provoqué un bouleversement de notre organisation. En effet la fédération a délégué la gestion et l'évaluation des dossiers à une commission régionale. Nous avons travaillé en total transparence et en collaboration avec les comités départementaux. Dans un premier temps ce sont les présidents des comités départementaux qui ont décidé des sommes globales à allouer par département. Puis ce sont les comités départementaux avec l'aide de la ligue qui ont incité, aidé, géré et évalué les demandes de subvention des clubs. Pour terminer la commission régionale a validé auprès de la fédération l'ensemble des dossiers des clubs et des comités départementaux. 24% de nos clubs ont fait une demande et 88% d'entre eux ont pu bénéficier d'une subvention avec un total de 141 actions. L'ANS et la fédération nous avait imposé une redistribution de la somme totale pour notre territoire à 45% au minimum pour les clubs. Nous avons voulu privilégié en priorité les clubs puisque la subvention attribuée a été répartie à hauteur de 56 % soit 9% de plus. Si ce fut un moment très intéressant pour comprendre les politiques et les problématiques des clubs, cela a été aussi très intense pour l'ensemble des salariés et des

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

élus qui se sont investis. Nous ne pouvons que leur rendre hommage car les conditions étaient particulières et très difficiles avec la période du confinement.

Je pense vous avoir rappelé les principales actions de la mandature 2016-2020. Elles ne sont pas évidemment les seules mais il temps de nous projeter vers le futur.

Avant même l'élection de la nouvelle équipe on se doit d'ériger un budget prévisionnel pour la saison 2020-2021. En raison des circonstances et des incertitudes il doit être prudent. Pourtant nous devons toujours avoir à l'esprit de développer notre activité avec les clubs et les comités départementaux. En effet nous avons déjà déterminé les principales pistes de nos actions auprès du Conseil Régional pour 2020-2024 mais aussi auprès de l'Agence Nationale du Sport

L'axe formation sera encore l'axe prioritaire. Tout d'abord nous devons obtenir la certification Qualiopi de notre centre agréé de formation. Cette certification sera obligatoire à partir de 2021 pour avoir la possibilité d'obtenir des subventions publiques.

Nous devrons poursuivre les formations continues pour nos éducateurs/entraîneurs et nos officiels. Nous devrons encourager nos dirigeants à se former sur les sujets très sensibles comme le principe de laïcité et de prévention de la radicalisation et sur la sensibilisation à la prévention et la lutte contre les violences et dérives sexuelles.

Sans oublier la formation santé qui doit permettre aux éducateurs de recevoir dans des conditions optimales un autre public et donc de voir arriver de nouveaux adhérents.

Le développement de l'activité reste une préoccupation centrale pour la ligue. A ce titre nous devons être plus présents dans le monde de l'entreprise. On le sait maintenant qu'avoir une activité physique au sein de son entreprise participerait notamment à une baisse des accidents du travail et de l'absentéisme. Le tennis de table peut être une voie mais nous avons tout à créer pour pouvoir proposer des prestations pongiste aux entreprises. Ce projet était dans nos têtes depuis un certain temps mais le manque de temps, de compétences ne nous a pas permis de démarrer ce projet ambitieux. L'une des idées est de créer un catalogue digital de prestations pongistes. Puis dans un deuxième temps une organisation au sein de la ligue pour répondre aux éventuelles sollicitations des entreprises. Nous avons décidé d'embaucher une personne pour six mois en tant que chef de projet et spécialiste de la communication et du marketing. Bien évidemment ce catalogue digital devra être ensuite adapté pour les comités départementaux et les clubs.

Nous devrons aussi concevoir une stratégie de développement durable. Le développement durable doit être intégré à la démarche globale de notre l'organisation. Nous devrons mobiliser et associer l'ensemble des acteurs en interne ainsi que les différentes parties prenantes et permettre d'assurer un portage politique fort.

Les autres axes de développement ne seront pas oubliés comme l'accompagnement des clubs, les activités de bien-être, les seniors, les personnes en situation de handicap, etc.

Avec l'embauche de Carine Babonneau suite à la démission de Christophe Ernote le poste a été modifié. Il y aura en plus de la partie sportive une large place consacrée à la refonte de la communication, secteur où nous ne pouvons que nous améliorer.

Voici quelques exemples des projets qui me paraissaient importants de vous communiquer dès maintenant car comme vous l'avez compris certains ont déjà démarré. Mais bien sûr il y en a bien d'autres dans les tiroirs.

Toutes les actions de la ligue ne pourraient se faire sans l'appui de nos partenaires. La ligue Île-de-France peut en effet compter sur ses fidèles partenaires et nous les en remercions. Tout d'abord l'aide du Conseil Régional d'Île-de-France. Grâce à eux nous avons pu continuer notre mission de formation et de l'accès au haut niveau.

La DRJSCS pour son soutien sans faille pour le Pôle Espoirs et le CNDS et depuis cette année l'ANS.

Côté partenaires privés, la société Butterfly et la société Friendship ont toujours été à notre écoute et toujours présentes. Leur aide et leur disponibilité ont été précieuses pour notre ligue. On ne peut que les féliciter. Mais tout à une fin et suite à un nouvel appel d'offre pour l'olympiade 2020-2024 c'est la société Gewo et la société Cping qui seront nos nouveaux partenaires pongistes.

Ce que je peux espérer c'est que cette nouvelle olympiade sera pour la ligue un espace de travail de réflexion et ainsi permettre au tennis de table d'amplifier son rayonnement au-delà des aléas sanitaires et économiques. Rappelons-nous que nous allons recevoir les Jeux Olympiques à Paris au terme de ces quatre ans.

Nous sommes donc à un tournant il va falloir oublier notre mode actuel de fonctionnement pour faire face à nos nouvelles missions, le tout en trouvant de nouvelles ressources et en nous accommodant des nouvelles contraintes. Nous ne sommes plus dans un temps de réflexion mais d'action.

Je voudrai pour finir dire tout le plaisir qui est le mien d'avoir pu pouvoir piloter la ligue pendant ces quatre années, initier de nouvelles perspectives et de poursuivre les investissements pour que le tennis de table francilien soit prêt face aux nouveaux enjeux. Le tennis de table a d'immenses atouts, à nous de les saisir.

Je remercie l'ensemble des salariés administratifs et techniques de la ligue pour leurs compétences et qui assument le fonctionnement au quotidien. Ils permettent à l'ensemble des dirigeants de la ligue d'être soulagés de certaines obligations et permet de pouvoir mener à bien les projets associatifs.

Je n'aurais pas pu vous dresser une mandature réussit sans l'appui des élus du conseil de ligue. Grâce à leur professionnalisme et leur dévouement, ils ont pu chacun d'entre eux gérer le quotidien et de mener à bien toutes nos actions.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Je n'oublierai pas de saluer le travail remarquable de l'ensemble des acteurs, les bénévoles de la ligue, les comités départementaux et les clubs, le corps arbitral. Nous formons un tout, nous sommes la fédération.

Je tiens à souligner une dernière fois, que l'entraide, la solidarité, l'esprit d'équipe ont été des valeurs importantes qui nous ont permis de surmonter la crise sanitaire.

Merci pour votre attention.

Patrick Beaussart donne la parole à Evelyn Ciriegi qui félicite l'équipe dirigeante sortante pour son travail sur les 4 dernières années et présente l'actualité du CROS IDF et leurs échéances à venir.

5. Elections des membres du Conseil de Ligue (mandat 2020-2024)

Patrick Beaussart explique aux participants à l'assemblée générale que 8 des membres du Conseil de Ligue sont les représentants des comités départementaux et que ceux-ci ont déjà été désignés. Ces membres sont : Jean Montagut (CD75), Olivier Boissot (CD77), Marie-Hélène d'Arbonneau (CD78), Bruno Chamont (CD91), Virginie Poupin (CD92), Christiane Demeillat (CD93), Claude Marscastel (CD94), Jérôme Theillet (CD95)

Le vote portera donc sur les 16 postes de membres restants du Conseil de Ligue. Les candidats sont au nombre de 15 et sont :

- 1 Valérie Penel (AS Saint Gratien TT, n° licence 95102)
 - 2 Jacques Ray (AAS Fresnes, n° licence 943003)
 - 3 Didier Rousseau (ASV Châtenay-Malabry TT, n° licence 759643)
 - 4 Sylvie Thivet (ASV Châtenay-Malabry TT, n° licence 92307)
 - 5 Kévin Vanlioglu (A Manin Sports, n° licence 2511994)
 - 6 Marie Thérèse Angée (Igny TT, n° licence 914665)
 - 7 Patrick Beaussart (Entente Pongiste Isséenne, n° licence 92824)
 - 8 Véronique Beaussart (ASV Châtenay-Malabry TT, n° licence 926999)
 - 9 Alain Bertrand (VGA Saint Maur, n° licence 94123)
 - 10 Didier Brasa (Livry-Gargan, n° licence 93772)
 - 11 André Cretot (Draveil TT, n° licence 912604)
 - 12 Pierre Freyzenet (US Marly le Roi TT, n° licence 781544)
 - 13 Guy Grégoire (Combs Senart TT, n° licence 77503)
 - 14 Franck James (Domont TT, n° licence 9514800)
 - 15 Robert Mebarki (Chevilly-Larue, n° licence 777287)
- 43 clubs présents pour 245 voix

Marc-Angelo Soumah prend la parole pour expliquer le fonctionnement du mode de vote.

6. Rapport du secrétaire général

Didier Rousseau prend la parole pour présenter son rapport.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Nous avons vécu une saison très particulière avec l'arrivée du virus Covid-19. Nous avons dû faire face à un confinement total puis ensuite de nombreuses restrictions qui ont empêché la reprise de notre activité. Malgré tout, la Ligue a pu continuer à travailler notamment pour préparer la saison 2020-21. Il nous faut garder l'espoir de pouvoir de reprendre l'intégralité de nos compétitions et de nos formations. Même si nous le savons qu'elles ne se dérouleront pas de la même façon.

Les licences :

La ligue Île-de-France compte 31 812 licenciés au 30 juin 2020.

La progression des licences entamée depuis 3 ans (2016 2018 33 441, 2017 2018 33 656, 2018 2019 35 835) a brutalement été stoppée en raison du confinement de mars à mai 2020. En effet, c'est à cette période que les clubs licencient les participants aux événements organisés en fin de saison sportive par les comités départementaux et la Ligue.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Les licences traditionnelles : 16 572 en légère augmentation par rapport à 2018-2019 avec 16 432.

Les licences promotionnelles : 12 744 en légère baisse par rapport à 2018-2019 avec 12 952.

Les licences évènementielles : 2 496 en baisse par rapport à 2018-2019 avec 6 451.

Quelques précisions sur les licences traditionnelles et promotionnelles :

On constate que 85% de nos licenciés traditionnelles et promotionnelles sont des hommes et 15% sont des femmes. Concernant la répartition par sexe, nous pouvons constater que notre sport attire peu de féminines. Celles-ci représentent 4 294 licenciées pour la saison 2019-2020. Nous avons à peu près le même pourcentage un peu plus faible que celui de la Fédération Française de Tennis de Table.

Nous remarquons une baisse significative du nombre de licenciées féminines dans les catégories jeunes de minimes à juniors. Nous constatons la même baisse mais moins significative pour les hommes de cadets à juniors.

48% de nos licenciés sont des séniors/vétérans. Ils sont représentés dans tous les clubs et leur nombre est croissant.

Les vétérans représentent 32% de la totalité des licenciés en Île-de-France. La population française étant vieillissante, le nombre de seniors pratiquant le tennis de table augmente également.

52% de nos licenciés sont des jeunes (-18ans) et 16% sont des seniors. Le tennis de table attire les jeunes à la recherche d'une activité ludique et de duel. C'est aussi en raison du travail important des clubs avec les établissements scolaires (mise en place de cycles et d'actions de promotion) qui savent attirer les jeunes à l'activité tennis de table en club.

Les Yvelines est le département francilien ayant le plus grand nombre de licenciés avec 6 484 soit 20% de l'effectif total, ainsi que le plus grand nombre de féminines.

La Seine-Saint-Denis en compte le moins avec 1 961 licenciés soit 6% de l'effectif total.

La répartition par département est très variable et inégale et démontre qu'il est difficile de mener une politique de développement unique sur l'ensemble du territoire tant les problématiques géographiques, démographiques voire économiques sont différentes.

Les clubs :

La Ligue Île-de-France de tennis de table note pour l'année 2019-2020 la présence de 357 clubs. Le nombre de clubs en Île-de-France est en très légère baisse avec 361 en 2016-2017, 358 en 2017-2018, 359 en 2018-2019. La Seine-Saint-Denis est le département comptant le moins de clubs avec 25 clubs. Les Yvelines est le département qui en comptabilise le plus avec 67.

La répartition géographique des clubs n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire francilien.

Le sportif :

Nous constatons toujours une bonne représentation de l'Île-de-France dans les Championnats de France PRO A et PRO B et dans le championnat national par équipes avec un total de 71 équipes évoluant au niveau national.

- 2 clubs en Pro A messieurs (Cergy-Pontoise, Saint-Denis)
- 1 club en Pro B messieurs (Issy-les-Moulineaux)
- 2 clubs en Pro dames (Saint-Denis, Issy-les-Moulineaux)
- 66 équipes évoluent en division nationale

Au niveau régional ce sont 280 équipes qui ont évolué en Pré-Nationale, Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3. La phase 2 n'a pu aller à son terme en raison de l'arrêt des compétitions suite à la situation sanitaire du pays. Les titres de champion ne seront pas décernés pour la saison 2019-2020.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

A noter quelques nouveautés avec les pénalités financières ont été remplacé par des pénalités sportives. Que seule la PN et la R1 sont juge--arbitrées. Et l'obligation d'avoir un juge--arbitre par club dès le niveau de la régionale 3.

C'est le département des Hauts--de--Seine qui a le plus d'équipes avec 68 équipes : 18 au niveau national dont 2 qui évoluent en Pro et 50 équipes au niveau régional.

C'est la première fois depuis 6 saisons que nous observons une hausse du nombre d'équipes du championnat de Paris avec 326 équipes engagées. La création de poules géographiques a sûrement contribué à l'augmentation sensible de la 2ème division. Malheureusement le championnat s'est arrêté à la troisième journée.

Le critérium fédéral s'est bien déroulé et on peut remercier les clubs qui ont prêté leur salle ainsi que le corps arbitral. Malheureusement le 4ème tour n'a pu avoir lieu. L'effectif reste stable un total de 4 043 participants avec 615 compétiteurs en régionale et Nationale 2. C'est le département des Hauts--de--Seine qui a le plus de joueurs. A noter un équilibre entre les différentes catégories jeunes.

Concernant les compétitions organisées par la ligue, seulement deux ont pu avoir lieu :

- Le tournoi féminin

- Le critérium vétérans

On peut être satisfait quant à la participation importante pour le tournoi féminin et une participation de qualité au critérium vétérans. On peut remercier le club de Sucy--en--Brie pour son accueil et qui a accueilli les deux épreuves.

Seulement deux championnats de France ont pu avoir lieu en 2019--2020 :

Le championnat de France des régions avec notamment deux titres dans les catégories minimes filles et benjamins et une médaille de bronze pour les minimes garçons. Malheureusement nous ne remettrons pas aujourd'hui les récompenses à nos jeunes afin d'éviter d'être trop nombreux dans cette salle.

Le championnat de France individuel avec le titre de champion de France de Simon Gauzy (Levallois US), les médailles d'argent de Tristan Flore et d'Emmanuel Lebesson (Pontoise Cergy AS), des médailles de bronze de Camille Lutz (Saint--Denis US) et Laura Pfefer (Issy--les--Moulineaux) en double dames.

Les commissions :

Toutes les commissions se sont réunies régulièrement au cours de la saison afin de gérer le quotidien. Les réunions en présentiel ont été remplacé par des réunions en visioconférence à partir de mars 2020. Vous avez reçu l'ensemble des rapports d'activité avec la convocation de notre assemblée générale.

La formation :

Seul le DEJEPS a pu aller au bout de son cursus. Les formations d'initiateurs de clubs, d'animateurs fédéral, entraîneurs fédéral et d'arbitrage ont pu avoir lieu. Par contre la plupart des examens ont dû être repoussé à la saison suivante. Le CQP a dû être annulé en raison de la fermeture du CREPS.

La nouveauté concerne la mise en place de formation continue des JA1. Elle complète celle des arbitres régionaux. Cette formation a globalement été bien acceptée par tous, et a aussi permis de former plusieurs JA1 à l'utilisation de GIRPE. C'est 17 JA1 et 32 AR qui ont pu être vu jusqu'à mi-mars.

La technique :

Au niveau de la détection, ce sont environ 300 enfants âgés de 7 à 10 ans qui ont été suivis au travers des diverses actions départementales en Île--de--France. Au niveau de la Ligue, un groupe "ouvert" d'environ 30 enfants a été sélectionnés sur des actions de perfectionnement technique en collaboration avec les entraîneurs et techniciens départementaux.

Le stage Régional de Détection s'est tenu en février 2020 en internat.

A noter que 2 jeunes enfants de nés en 2009 issus du suivi régional, intègrent le Pôle Espoir pour la saison 2020-2021.

Le Pôle Espoirs 2019-2020 compte 18 athlètes, 8 filles et 10 garçons, nés entre 2008 et 2003. L'effectif est constitué de 12 collégiens et 6 lycéens.

Les résultats scolaires ont été satisfaisants, malgré la période de crise sanitaire, avec 100 % de réussite au Baccalauréat et Brevet des collèges.

Cette saison tronquée, avec l'annulation de toutes les compétitions majeures, laisse bien sûr un goût d'inachevé et a sans doute privé quelques-uns d'entre eux de titres nationaux.

2 athlètes accèdent aux Pôles France féminin et masculin pour la saison 2020-2021.

Les ressources humaines :

Comme tous les ans nous avons embauché des stagiaires et des services civiques.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Pour la première fois nous avons accueilli un apprenti, Enzo LEGUISTIN, qui a suivi la formation DEJEPS. Il été a détaché dans deux clubs (Clamart et US Métro) pour effectuer quelques heures d'entraînement.

L'évènement marquant de l'année est la démission de Christophe ERNOTTE, après 19 années de présence.

C'est Carine BABONNEAU qui va le remplacer en CDI. Le poste sera modifié puisqu'elle aura en plus de l'aspect sportif, la responsabilité de la communication de la ligue.

Nous sommes à la recherche d'un CDD pour 6 mois pour travailler plus spécifiquement sur la préparation du projet entreprise afin de créer un outil digital pour proposer des prestations de tennis de table. Il aura également un regard sur la communication de la ligue.

Suite aux évènements sanitaires les salariés administratifs ont continué à assurer leur mission en télétravail jusqu'au 24 juillet. Les techniciens ont été mis en chômage partiel du 15 mars au 15 mai.

La commission P.F.S. :

Cette commission a été créée en début d'année pour étudier et valider les dossiers ANS 2020 des clubs et des comités départementaux.

Elle est composée de 15 membres :

- Le bureau de la ligue
- Un représentant de chaque comité départemental
- Le directeur de la ligue
- La responsable de l'E.T.R.

Dans un premier temps ce sont les comités départementaux qui ont aidé, géré puis validé les dossiers des clubs avec l'aide du référent régional et de la responsable de l'E.T.R. La commission régionale s'est ensuite réuni en visioconférence afin de valider l'ensemble des dossiers et de les transmettre à la F.F.T.T.

86 clubs ont fait une demande ce qui représente 24% des clubs. A noter une augmentation de 62% par rapport à 2019. 151 actions ont été retenues sur les 185 présentées soit 71%.

La subvention attribuée a été réparti à hauteur de 55.53 % soit 153 599€ pour les clubs, 97270€ (36.16%) pour les comités départementaux et 25 750€ (9.31%) pour la ligue.

Le bâtiment :

Nous devons obtenir la certification Qualiopi d'ici 2021 pour notre centre de formation afin de pouvoir toujours bénéficier de subvention publique. Nous avons à ce titre entrepris des travaux au siège afin de pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite (élargissement des portes, création de toilette adapté).

Nous avons également appliqué les normes de sécurité imposés suite Covid--19. Nous avons condamné certaine partie du siège, créer un sens de circulation, acheté des masques et du gel hydro alcoolique pour les salariés, etc.

Investissement :

Toujours dans l'optique de la certification Qualiopi nous avons modernisé notre salle de réunion avec l'achat d'écran pour les formations.

En raison du télétravail de nos salariés nous avons acheté un PC portable.

Nous avons renouveler les tenues des arbitres et des juge--arbitres.

Divers :

Dans l'optique de faire de réduire les coûts, nous avons changé de modèle de la machine à affranchir et nous n'avons pas renouvelé le contrat des photocopieuses qui arrivait à terme.

Partenariat :

Je tiens à remercier notre partenaire Butterfly et Friendship Sport pour leur accompagnement au cours de cette mandature. La société Gewo et Cping seront nos nouveaux partenaires à partir du 01 juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2024.

Je remercie également le Conseil régional pour son soutien et pour son écoute, tout comme l'ANS et la DRJSCS.

Remerciements :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Je tiens à remercier l'ensemble des salariés de la Ligue pour le travail effectué notamment dans la période du confinement.

Je tiens aussi saluer le travail et le dévouement des bénévoles du conseil de Ligue, des commissions, des comités départementaux et des clubs. Sans eux nous ne pourrions pas pratiquer le tennis de table et transmettre notre passion.

7. Rapport financier 2019-2020

Jacques Ray prend la parole pour présenter le rapport financier 2019/2020.

« Après avoir délibéré le 7 septembre 2020, le conseil de Ligue a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Les comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

COMPTE DE RESULTAT

Le résultat au 30 juin 2020 est de 13 842.88 euros. Il est composé du résultat courant de l'activité 2019-2020 de 1 864.51 euros et d'un résultat exceptionnel de 11 978.37 euros.

PRODUITS

Les produits représentent un montant de 669 048 euros.

Cotisations :

Les cotisations (264 835 euros) sont en augmentation de 9 420 euros. Les licences représentent 189 921 euros avec une augmentation de 6 141 euros, les mutations 46 120 euros avec une augmentation de 3 908 euros, les cotisations régionales 28 269 euros.

Ventes de biens :

Les ventes de biens pour 3 658 euros correspondent aux ventes de veste d'arbitre.

Ventes de prestations de services :

Les ventes de prestations (209 249 euros) sont en baisse de 21 521 euros. En baisse le championnat par équipe suite à la baisse des tarifs pour 11 368 euros. Des baisses en raison de l'arrêt de l'activité pour les compétitions diverses pour 5 525 euros, les stages techniques et de formations pour 25 348 euros. En hausse les recettes d'arbitrage suite à la réforme du JA1 pour 13 566 euros, le critérium fédéral avec une augmentation des participants pour 2 890 euros, le championnat de Paris avec une augmentation du nombre d'équipes pour 1 600 euros et la mise à disposition de l'apprenti pour 3 260 euros.

Produits de tiers financeurs :

Les produits de tiers financeurs représentent un montant de 159 403 euros. Ce montant est légèrement supérieur à celui de 2019 (155 328 euros). Les subventions pour un montant de 155 303 euros et 4 100 euros pour l'aide FFTT. Les subventions du Conseil Régional, de l'ANS sont en hausse par rapport à 2019. Par contre la subvention de la DRJSCS n'a pas été reconduite. La subvention emploi pour nos deux cadres techniques a été reconduite pour une sixième année. Les subventions représentent 25% des recettes de la Ligue.

Utilisation des fonds dédiés :

C'est la reprise de la provision du 30 juin 2019 pour 10 500 euros.

Autres produits :

En baisse de 17 568 euros en passant de 24 163 euros à 6 596 euros en raison notamment de la suppression des pénalités financières pour 10 400 euros.

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels sont de 14 009 euros en raison d'un remboursement du CREPS sur 2018-2019 de 6 946 euros; de la formation pour 930 euros et des divers encaissements 2018-2019 pour 5 233 euros.

CHARGES

Les charges représentent un montant de 655 205 contre 671 105 euros soit une baisse de 15 900 euros.

Les achats non stockés :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

En augmentation de 7 243 euros pour un total de 14 697 avec l'achat de vestes d'arbitre pour 3 780 euros, l'achat d'ordinateur portable et d'équipements informatiques suite à la mise en télétravail du personnel administratif pour 2 898 euros. Les autres postes sont l'eau/électricité (2 365 euros), les fournitures administratives (2 261 euros) et la photocopie (3 393 euros).

Les services extérieurs :

Les services extérieurs sont en forte diminution de 35 634 euros. Les raisons principales sont le poste travaux et entretien (-28 147 euros) et les locations (-4 285 euros) en raison de l'arrêt des formations et des compétitions.

Les autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs sont en forte diminution de 42 410 euros. Les indemnités notamment celle de l'arbitrage (-31 954 euros), l'hébergement/repas (-14 311 euros) et les indemnités kilométriques (-5 183 euros). En hausse le poste récompense (+5 056 euros).

Impôts et taxes et versements assimilés :

Il s'agit de taxe foncière pour 21 264 euros et de la formation professionnelle continue pour 4 776 euros. Le tout pour un montant de 26 040 euros.

Les salaires et charges sociales :

Le coût des salaires sont en augmentation à ceux de 2018-2019 pour un total de 232 199 euros soit une variation de 15 456 euros en raison de l'embauche d'un apprenti, du départ d'un salarié et d'une embauche. Les charges sociales sont en baisse en raison des mesures gouvernementales de 6 781 euros pour un total de 69 951 euros.

Les autres charges de personnel :

Pas de variations significatives par rapport à 2019-2020 pour un total de 2 338 euros.

Les dotations aux amortissements et provisions :

La dotation aux amortissements (bâtiment et véhicule) est de 53 713 euros et la dotation aux provisions pour l'aide Covid-19 aux clubs pour 30 000 euros.

Engagement à réaliser sur ressources affectées :

Le montant des actions reportées sur 2020-2021 est de 39 140 euros.

Autres charges :

Les autres charges s'élèvent à 2 108 euros dont la facturation du 4ème tour du critérium fédéral pour 1 214 euros.

Charges financières :

Ce sont les emprunts sur le bâtiment et le véhicule pour 6 908 euros.

Charges exceptionnelles :

Elles s'élèvent à 2 030 euros. Elles concernent uniquement des charges antérieures 2018-2019 comme des dettes de club et des remboursements de notes de frais.

Contributions volontaires

C'est le temps passé des treize élus du conseil de ligue, hors arbitrage et formation. Il a été estimé à 60 020 euros pour 5 142 heures de bénévolat.

BILAN

Nous vous présentons un bilan de 1 488 919 euros. Celui au 30 juin 2019 était de 1 449 635 euros soit une augmentation de 39 284 euros.

BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles :

Pas d'acquisition sur la période 2019/2020. La valeur nette des immobilisations corporelles est de 923 095 euros, en baisse en raison de l'amortissement du bâtiment et du véhicule.

Stock :

Le stock qui s'élevait à 9 452 euros et qui correspond aux anciennes vestes d'arbitre a été entièrement déprécié.

Créances usagers et comptes rattachés :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Les créances d'exploitation de 8 159 euros correspondent aux créances des clubs (241 euros) et des comités départementaux (7 918 euros).

Organismes sociaux :

Les organismes sociaux (chèques restaurant) pour 723 euros.

Autres créances :

Le montant des autres créances est de 55 701 euros dont 48 016 euros du Conseil Régional IDF, l'ANS pour 7 375 euros et la CRA pour 310 euros.

Disponibilités :

Pour un montant de 497 081 euros avec en compte-courant de 54 098 euros et sur le livret un montant de 442 982 euros.

Charges constatées d'avance :

Pour un montant de 4 115 euros qui concerne les contrats d'abonnement qui courent après le 30 juin 2020.

BILAN PASSIF

Les fonds propres sans droit de reprise :

Les fonds propres de la Ligue au 30/06/2019 s'élevaient à 946 720 euros. Ils s'élèvent au 30/06/2020 à 1 022 725 euros en raison de l'affectation du résultat excédentaire 2019 de 76 005 euros.

Le résultat de la période :

Le résultat au 30 juin 2020 est de 13 843 euros.

Les fonds reportés et dédiés :

Les fonds dédiés se montent à 39 140 euros. Ils concernent les actions prévues en 2019-2020 non effectuées et reportées sur 2020-2021.

La provision pour risque et charges :

La provision pour risques et charges pour 44 860 euros est la provision pour la retraite (14 860 euros) et la provision Covid-19 aide aux clubs (30 000 euros).

Dettes :

Les dettes se montent à 368 352 euros. Les principales dettes sont les emprunts sur le bâtiment (174 962 euros), le véhicule (9 158 euros) ; la FFTT (35 912 euros) ; les divers fournisseurs (12 366 euros) ; les charges sociales (68 984 euros) et la taxe foncière (13 500 euros).

Les produits constatés d'avance pour 53 470 euros se décompose avec le championnat par équipe 2020-2021 (49 200 euros) ; les mutations (3 370 euros) ; le stage du Pôle d'août 2020 (900 euros).

Aucune question n'est posée concernant le rapport du trésorier.

8. Rapport du commissaire aux comptes et vote sur le rapport financier

Jacques Ray donne la parole à Guy Ducros, le commissaire aux comptes, pour présenter son rapport.

Guy Ducros rappelle son rôle concernant les rapports fournis dans le cadre de cette AG (rapport sur les comptes annuels et rapport sur les comptes règlementés).

Le commissaire aux comptes confirme les conclusions de son rapport :

- Certifie que les comptes annuels de la Ligue IDF de Tennis de Table sont réguliers et sincères et ne comportent pas d'anomalies significatives. Les comptes annuels sont donc certifiés.
- Il assure que les comptes donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Ligue IDF à la fin de cet exercice.
- Les estimations sont appropriées et raisonnables
- Pas de d'observations sur la traçabilité et la concordance avec les comptes annuels et les informations données dans les documents

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

En conclusion générale, les comptes et bilan de la Ligue sont certifiés sans réserve.

Guy Ducros remercie tous les interlocuteurs ainsi que Catherine Chartier, le trésorier, le directeur et le président.

Didier Rousseau prend la parole et soumet au vote la validation du rapport financier :

44 clubs sont présents ou représentés, représentants 251 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 251

Le rapport financier et les comptes 2019/2020 sont adoptés à l'unanimité.

9. Affectation du résultat 2019/2020 et vote sur la proposition d'affectation

Didier Rousseau prend la parole pour présenter le résultat 2019/2020 qui est de 13 842.88 € et propose d'affecter ce résultat au fond associatif.

Didier Rousseau soumet au vote la proposition d'affecter le résultat 2019/2020 au fond associatif :

44 clubs sont présents ou représentés, représentants 251 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 251

L'affectation du résultat 2019/2020 au fond associatif est validée.

10. Résultats des élections des membres du Conseil de Ligue

Le traitement des votes pour les membres du Conseil de Ligue n'étant pas terminé, il est procédé à la présentation des points 14, 15, 16 et 20 de l'ordre du jour. Suite à la présentation de ces points, les résultats des élections des membres du Conseil de Ligue sont présentés aux participants :

Prénom / Nom	Nombre de voix
1 Valérie Penel (AS Saint Gratien TT, n° licence 95102)	235
2 Jacques Ray (AAS Fresnes, n° licence 943003)	229
3 Didier Rousseau (ASV Châtenay-Malabry TT, n° licence 759643)	195
4 Sylvie Thivet (ASV Châtenay-Malabry TT, n° licence 92307)	213
5 Kévin Vanlioglu (A Manin Sports, n° licence 2511994)	229
6 Marie Thérèse Angée (Igny TT, n° licence 914665)	226
7 Patrick Beaussart (Entente Pongiste Isséenne, n° licence 92824)	223
8 Véronique Beaussart (ASV Châtenay-Malabry TT, n° licence 926999)	218
9 Alain Bertrand (VGA Saint Maur, n° licence 94123)	216
10 Didier Brasa (Livry-Gargan, n° licence 93772)	222

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

11 André Cretot (Draveil TT, n° licence 912604)	217
12 Pierre Freycenet (US Marly le Roi TT, n° licence 781544)	217
13 Guy Grégoire (Combs Senart TT, n° licence 77503)	211
14 Franck James (Domont TT, n° licence 9514800)	222
15 Robert Mebarki (Chevilly-Larue, n° licence 777287)	235

Tous les candidats présentés sont élus membres du Conseil de Ligue.

11. Suspension de séance : Réunion du Conseil de Ligue, vote du candidat à la présidence, désignation des 3 délégués et de leurs suppléants aux assemblées générales fédérales.

Les membres du Conseil de Ligue, élus par l'assemblée générale et désignés par les comités départementaux, se retirent pour la désignation du président de la Ligue et pour la désignation des délégués et suppléants aux assemblées générales fédérales.

12. Présentation du Président de la Ligue

Jean Montagut, en tant que doyen des membres du Conseil de Ligue, prend la parole pour présenter Patrick Beaussart en tant que nouveau président de la Ligue Île de France de Tennis de table.

Patrick Beaussart prend la parole et remercie tous les participants de la confiance qu'il lui est accordé.

13. Présentation et vote des 3 délégués et de leurs suppléants aux AG fédérales

Patrick Beaussart présente les candidats à la désignation en tant que délégués et suppléants de la Ligue aux assemblées générales fédérales :

En tant que titulaires :

- Didier Rousseau
- Sylvie Thivet
- Pierre Freycenet

En tant que suppléants :

- Véronique Beaussart
- Robert Mebarki
- Jacques Ray

L'assemblée générale décide à l'unanimité de voter les propositions en groupe.

14. Présentation du budget prévisionnel 2020/2021

Jacques Ray prend la parole pour présenter le budget prévisionnel 2020/2021.

Le budget 2020-2021

La préparation de budget commence en avril avec l'établissement des tarifs qui s'établissent en fonction des besoins estimés. Le budget définitif est arrêté lors du Conseil de Ligue de septembre juste avant le début de la nouvelle saison. Le budget 2020-2021 a été plus difficile à préparer puisque le réalisé 2019-2020 a été affecté par l'arrêt de l'activité et d'autre part les incertitudes pour 2020-2021. Mais il est en adéquation avec les projets futurs notamment sur le développement de l'activité. Il est à la hausse avec un montant total de 663 988 euros par rapport au budget 2019-2020 et sensiblement le même avec le réalisé au 30 juin 2020 (669 048 euros).

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

PRODUITS

Les produits représentent un montant de 663 988 euros.

Cotisations :

Les cotisations (244 683 euros) sont en diminution de 20 152 euros par rapport au réalisé 2019-2020. La diminution significative est due au nombre de mutation en baisse effectuée en mai-juin 2020 et la gratuité des mutations à 500 points (-24 450 euros) soit une diminution de 21 670 euros par rapport au réalisé 2019-2020. Le tarif des licences étant le même que pour 2019-2020 elles représentent 190 463 euros. Il n'y a pas d'écart significatif pour les autres postes.

Ventes de biens :

Les ventes de biens pour 1 550 euros correspondent aux ventes programmées de vestes d'arbitre.

Ventes de prestations de services :

Les ventes de prestations (245 880 euros) sont en hausse par rapport au budget 2019-2020 de 30 862 euros. Essentiellement en raison de l'augmentation sensible du nombre de stagiaires DEJEPS, d'un retour des stages techniques et de formations et des compétitions sportives soit 22 723 euros. Il n'y a pas d'écart significatif pour les autres postes.

Produits de tiers financeurs :

Les subventions prévues représentent un montant de 140 150 euros. Ce montant est inférieur au réalisé 2019-2020 (159 403 euros) avec la non reconduction de la subvention de la DRJSCS de 25 000€ pour le Pôle Espoirs.

Reprises sur provisions :

C'est la reprise de la provision Covid-19 aide aux clubs du 30 juin 2019 pour 30 000 euros.

Autres produits :

Ce sont des recettes diverses (bulletins corpo, etc) pour 1 225 euros.

CHARGES

Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation sont prévues pour 663 988 euros.

Achats de matières premières :

Ce sont des achats divers pour 2 400 euros, à noter que les frais liés aux contraintes sanitaires (gel, masque, etc.) seront en hausse.

Les achats non stockés :

En diminution de 3 497 euros par rapport au réalisé (14 697 euros) pour un total de 11 200 euros. Pas d'écart significatif, tous les postes sont en baisses sauf l'eau/électricité.

Les services extérieurs :

Les services extérieurs (29 118 euros) sont en forte diminution (-12 560 euros) par rapport au réalisé de 41 678 euros mais également au budget 2019-20 (54 438 euros). Les raisons principales sont le poste travaux et entretien (-6 093 euros), la fin du leasing des copieurs (-10 377 euros). Les autres charges fluctuent de manière non significatives.

Les autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs (163 150 euros) sont augmentation puisque nous avons pris en compte la reprise de l'activité en 2020-2021. Il sera également supérieur au budget 2019-2020 (153 650 euros). Une augmentation de 10 1000 euros a été prévu pour le poste hébergement (40 000 euros) puisque la Ligue doit recevoir en stage une équipe jeunes de la ligue de la Martinique en stage au CREPS.

Impôts et taxes et versements assimilés :

Il s'agit de taxe foncière pour 21 500 euros et de la formation professionnelle continue pour 4 800 euros. Le tout pour un montant de 26 300 euros.

Les salaires et charges sociales :

Le coût des salaires sont en augmentation à ceux de 2019-2020 pour un total de 239 050 euros soit une variation de 6 851.

Les charges sociales sont en hausse pour un total de 96 950 euros en raison de l'augmentation des salaires.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Les autres charges de personnel :

Pas de variations significatives par rapport à 2019-2020 pour un total de 2 600 euros.

Les dotations aux amortissements et provisions :

La dotation aux amortissements (bâtiment et véhicule) est de 52 700 euros et la dotation aux provisions pour retraite pour 1 300 euros.

Autres charges :

Les autres charges diverses de gestion courante s'élèvent à 900 euros.

Charges financières

Ce sont les emprunts sur le bâtiment et le véhicule pour 5 320 euros.

Une question est posée concernant l'anticipation des impacts de la crise sanitaire dans le budget 2020/2021 et la possible adaptation du calendrier financier pour les clubs, les comités départementaux et la Ligue. Jacques Ray informe que la Ligue se montrera compréhensive par rapport aux situations des clubs. Patrick Beaussart complète en informant que la Ligue a mis en place des aides en direction des clubs par rapport à des situations financières périlleuses, la formation et l'accès aux compétitions.

Il est également demandé la pertinence de soumettre au vote un budget qui sera forcément modifié par rapport à la crise sanitaire. Le trésorier rappelle que le vote du budget est une obligation statutaire.

15. Vote du budget prévisionnel 2020/2021

Didier Rousseau soumet au vote le budget prévisionnel 2020/2021:

44 clubs sont présents ou représentés, représentants 251 voix.

Contre : 0

Abstention : ACBB (10), Association sportive Fontenaisienne (5), USF Malakoff (5), ES Renault (1), Asciom (1), ES colombienne (4) pour un total de 26 voix

Pour : 225

Le budget 2020/2021 est adopté.

16. Mérites et récompenses fédérales

Du fait du contexte sanitaire, les remises des récompenses ont été faites au préalable et dans des conditions respectant les protocoles sanitaires. Patrick Beaussart présente les récompensés et les vainqueurs de challenge :

Champion de France Benjamin Garçon du championnat de France des régions

- Noah Vittel, Courbevoie TT
- Rija Warin, Antony Sport TT
- Thomas Han, Paris 13 TT

Champion de France Minime Fille du Championnat des régions

- Brinda Pavade, Bourgetin TT
- Jade Huynh, Sartrouvillois TT
- Alexandra Zhu, Paris 13 TT

Challenge féminin ont été attribué à :

- Développement : 1er SARTROUVILLOIS TT 2ème VGA SMUS 3ème IGNYSSOISE ASS. PONGISTE 4ème FONTENAYSIENNE Union Sportive

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

- Licences : 1er ESPERANCE REUILLY 2ème THIAIS AS TT 3ème FONTENAYSIENNE Union Sportive 4ème SQY PING

Les awards entraîneurs :

- Pas de remise pour les entraîneurs professionnels car fortement liés aux compétitions
- Pour les entraîneurs bénévoles : Benjamin Thivet de Châtenay-Malabry et Jacques Michel de Gagny USM

Les récompenses pour les arbitres n'ont pas été remises cette année du fait de l'absence de compétition

Les mérites régionaux :

- Bronze
 - o Christophe Herer, Association Sportive Fontenaisienne
 - o Jean-Pierre Stevenot, Saint-Cyr L'école TT
- Argent
 - o Daniel Alloul, Chilly-Morangis CTT
- Or
 - o André Crétot, Draveil TT
 - o Laurent Carmarans, Saint-Pierre Neuilly

Remise de récompenses pour les nouveaux clubs : Sur les 5 clubs nouveaux de la saison dernière, 4 ont continué leurs activités cette saison.

17. Résultat du vote des 3 délégués et de leurs suppléants aux AG fédérales

Le président du bureau de vote présente les résultats du vote des délégués et des suppléants :

Contre : 40 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 211 voix

Les propositions pour les délégués et les suppléants sont validées.

18. Interventions des invités

Christian Palierne, Président de la FFTT, prend la parole pour présenter les actualités et échéances de la fédération nationale. Il remercie tous les acteurs territoriaux de leurs actions sans qui il n'y aurait de sport en France.

Il fait également le point sur la situation sanitaire et sur ces conséquences sur la pratique du Tennis de table. La coordination avec les services du ministère de tutelle et le gouvernement est un exercice difficile.

Christian Palierne présente les aides fédérales qui sont à la disposition des clubs dans le cadre de la pandémie.

Le président fédéral fait un bilan sportif de la situation actuelle pour les jeunes et les seniors.

Il rappelle que désormais l'ex CNDS, ANS aujourd'hui, est géré par les fédérations nationales. Cette gestion est déclinée au niveau des territoires. Cette gestion demande beaucoup de ressources tant à la fédération qu'aux ligues pour des résultats très satisfaisants.

La réorganisation du fonctionnement de la FFTT est présentée ainsi que les nouveaux partenariats signés qui ont pour but de renforcer le développement de la pratique auprès des nouveaux publics.

Christian Palierne rappelle l'importance de la mobilisation contre les violences dans le sport.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Pour terminer, le président fédéral encourage les acteurs à rester vigilant quant à l'honorabilité des acteurs et à continuer leur action dans un contexte d'évolution sociétale constant.

19. Informations sur la prévention des violences

Marc-Angelo Soumah prend la parole pour présenter les futures actions concernant la prévention des violences. Ces actions seront menées en direction des pratiquants, des dirigeants et des encadrants. Les clubs seront mobilisés afin qu'un maximum d'acteurs soient formés à travers ces actions.

20. Questions diverses

Une seule question diverse a été reçue pour cette assemblée générale concernant les actions de développement en direction des entreprises provenant du président du club de CEA Saclay.

Patrick Beaussart précise que le monde de l'entreprise est bien l'une des priorités de la ligue Île-de-France pour la mandature 2020-2024.

La ligue souhaite donner aux comités départementaux et aux clubs un outil afin de pouvoir approcher les entreprises. La Ligue pense que l'un des moyens est de leur proposer l'achat de prestations pongistes. Pour ce faire, la Ligue a l'intention de créer un outil moderne, vendeur et « accrocheur ». Après plusieurs réunions de travail et de concertation avec quelques entreprises, il apparaît que l'outil adéquat est la création d'un catalogue digital.

Il devra proposer des produits intéressants et innovants en incluant les nouvelles pratiques, le bien être, la santé, les pratiques funs, etc. Il devra engendrer une économie marchande à partir des partenariats avec les entreprises.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Ligue a besoin de compétences pour répondre aux cahiers des charges. Il a donc été fait un appel à candidature pour trouver un chef de projet (contrat CDD de 6 mois) avec des compétences marketing. La sélection des CV est en cours afin de procéder aux entretiens d'embauche.

La Ligue pense qu'il faudra entre 1 an et 2 ans pour finaliser le projet. L'objectif est d'être prêt quand la crise sanitaire sera passée.

La ligue est la tête de réseau du développement et sera présente pour soutenir, aider ceux qui veulent s'investir dans ce domaine. Mais les comités départementaux et aux clubs ont une meilleure connaissance de l'activité économique locale et la Ligue pense qu'ils doivent être les acteurs majeurs dans le développement.

La Ligue reste bien sûr à l'écoute pour toutes suggestions ou pour toutes autres actions en direction des entreprises.

Patrick Beaussart clôture l'assemblée générale.

Fin de L'assemblée générale extraordinaire à 12h35.

Le Président
Patrick BEAUSSART

Le Secrétaire général
Didier ROUSSEAU

Trésorier
Jacques RAY